

N° 7672²²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**relative à l'agrément d'un système de qualité
ou de certification des produits agricoles**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(10.5.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 3 mai 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relative à l'agrément d'un système de qualité
ou de certification des produits agricoles**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 mai 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 27 avril 2021, 26 octobre 2021 et 11 mars 2022 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 10 mai 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

